

Contrat de location

ENTRE- LOCATAIRE

NOM :
Prénom :
Date de naissance : / /.....
Adresse :
.....
Tél. :
Mail :
N° pièce d'identité :
Délivrée le / /.....

désigné ci-après le « LOCATAIRE ».

ET – LE PROPRIETAIRE

NOM :
Prénom :
Date de naissance : / /.....
Tél. :

désigné ci-après le « PROPRIETAIRE ».

OBJET DE LA LOCATION

Description :

désigné ci-après le « VEHICULE ».

MODALITÉS DE LA LOCATION

Date de la location :
à compter du / /..... à h..... jusqu'au / /..... à h..... .
désigné ci-après la « DUREE ».

Lieu de prise en main convenu :

Lieu de retour convenu : (rayez si identique au lieu de prise en main)

DÉPÔT DE GARANTIE (CAUTION)

Un dépôt de garantie, désigné ci-après la « CAUTION », a été remis au propriétaire (chèque, espèces, autres) d'un montant de€ .

Impératif : Chacune des parties, locataire et propriétaire, devra disposer de son propre exemplaire, signé, du présent document. À défaut, les responsabilités ne pourront être engagées et aucune contestation ne sera possible.

PRISE EN MAIN - ETAT DES LIEUX DE DEPART

Attention ! Les états des lieux doivent être les plus complets possibles pour que les responsabilités de chacun soient clairement dissociées. Testez et vérifiez TOUS les équipements. Nous vous recommandons de prendre des photos/vidéos lors des 2 états des lieux.

Si l'état du VEHICULE n'est pas conforme à l'annonce, le PROPRIETAIRE devra proposer une remise en état avant le départ. En cas de refus de départ par le LOCATAIRE, celui-ci doit prendre des photos prouvant la non-conformité du VEHICULE et procéder impérativement à une déclaration de litige via son espace personnel BikUp pour étude d'un remboursement.

Observations / commentaires :

SIGNATURES

Nous, soussigné(e)s, (LOCATAIRE) et (PROPRIETAIRE) avons examiné attentivement et dans un lieu suffisamment éclairé l'état du VEHICULE et confirmons qu'il est fidèlement décrit ci-dessus. En confiant le VEHICULE au LOCATAIRE, le PROPRIETAIRE s'engage à mettre à disposition un VEHICULE en parfait état de fonctionnement et conforme aux usages ainsi qu'aux dispositions légales applicables. Le LOCATAIRE prend la responsabilité du véhicule pour la location et s'engage à le restituer dans l'état initial à l'heure et au lieu convenus sur le CONTRAT.

Le LOCATAIRE s'engage irrévocablement à régler toute somme due au PROPRIETAIRE du VEHICULE, au titre des Conditions générales de BikUp et du CONTRAT de location dont les clauses détaillées figurent sur la page <https://bikup.app/clauses-du-contrat/>. Les deux parties ont bien pris connaissance des montants de franchise et de caution. En cas de non-respect des conditions et procédures à suivre, les garanties ne pourront s'appliquer et les éventuelles réparations seront alors entièrement à la charge du responsable.

Fait à
le / /

Fait à
le / /

(signature du **LOCATAIRE**)

(signature du **PROPRIETAIRE**)

ETAT DES LIEUX DE RETOUR

Attention ! Les états des lieux doivent être les plus complets possibles pour que les responsabilités de chacun soient clairement dissociées. Testez et vérifiez TOUS les équipements. Nous vous recommandons de prendre des photos/vidéos lors des 2 états des lieux.

Observations / commentaires :

DÉPÔT DE GARANTIE (CAUTION)

Dans le cas où aucune anomalie est déclarée, le propriétaire doit obligatoirement rendre le dépôt de garantie au locataire lors de l'état des lieux de retour.

Dans le cas où un/des dommages(s) sont déclarés et qu'aucun accord à l'amiable est trouvé, le PROPRIETAIRE conserve la caution jusqu'à connaître le montant des réparations à effectuer. Le PROPRIETAIRE et le LOCATAIRE doivent déclarer le(s) dommage(s) sous 24h via le formulaire de déclaration de litige disponible sur le site BIKUP dans le détail de la location. Le devis devra être présenté à BIKUP et au LOCATAIRE dans les meilleurs délais.

Total caution restituée :

Total caution conservée :